

## Résolution du Bureau National du SNUDI-FO des 25 et 26 août 2022

La résolution du BN s'inscrit dans la résolution de la CEF des 24 et 25 août 2022 :

*« Le 12 juillet 2022, le ministre Ndiaye a présenté son protocole sanitaire qui reprend une cohorte de mesures inapplicables et qui ne prévoit aucun recrutement de personnels dans la continuité de la politique de son prédécesseur.*

*La CEF réaffirme son exigence d'arrêt des fermetures de postes et de création de tous les postes nécessaires ainsi que sa revendication de réintégration de tous les personnels suspendus.*

*A ces suppressions de postes, s'ajoute le manque criant de personnels, notamment dû au déficit du recrutement. Ainsi, c'est plus de 4 000 postes d'enseignants qui n'ont pas été pourvus aux concours.*

*La situation s'annonce donc catastrophique dans les écoles, les établissements et les services à la rentrée.*

*Cette situation est utilisée par le gouvernement pour multiplier le recours aux personnels contractuels, précaires et sous-payés pour continuer à avancer dans l'uberisation de l'École publique... »*

### **Rentrée scolaire : création de postes, recrutement des listes complémentaires, ouverture immédiate d'un concours exceptionnel à BAC +3 !**

Le BN opposé à la guerre, dont les travailleurs sont toujours les victimes, dénonce les milliards détournés pour les dépenses militaires pendant que l'école publique manque de tout.

Le BN réaffirme son exigence d'arrêt des fermetures de postes et de création de tous les postes nécessaires ainsi que sa revendication de réintégration de tous les personnels suspendus.

*Avec la CEF, le BN « se félicite du succès de la réunion en visio du 24 août initiée par les candidats des concours inscrits sur les listes complémentaires lors de laquelle, en présence de la quasi-totalité des syndicats et de sections départementales de la FCPE, 135 collègues se sont connectés et de celui de la pétition exigeant leur recrutement, qui a dépassé les 10.000 signataires. L'annonce par le ministre de la possibilité offerte aux recteurs de recruter des professeurs des écoles sur les listes complémentaires pour pourvoir des postes vacants constitue un premier recul à mettre au compte de la mobilisation. »*

Le BN invite les syndicats départementaux à diffuser l'appel issu de la réunion, à réunir les listes complémentaires de manière à amplifier la mobilisation afin d'exiger que la totalité des listes complémentaires soient recrutés.

Le BN exige le recrutement de tous les lauréats sur la liste complémentaire dans toutes les académies, leur ré-abondement et l'intégration de tous les enseignants titulaires en attente de mutation. Il revendique dès maintenant l'organisation en urgence de nouvelles sessions de concours dans les académies ou matières déficitaires, sur la base d'un recrutement BAC +3 sous statut !

Le BN réaffirme son exigence d'abrogation de la masterisation et de la réforme Blanquer des concours et d'un retour à un recrutement à Bac+3 sous statut.

Le BN invite les syndicats départementaux à réunir les collègues dès les premiers jours de la rentrée, à établir les revendications précises et à prendre toutes les initiatives (rassemblement, délégation et la grève si nécessaire) en direction des autorités pour obtenir les postes, les classes et les remplaçants.

Le BN informe qu'un préavis de grève est déposée par la fédération pour couvrir toutes les initiatives.

Le BN soutient l'appel à la grève des ATSEM à l'initiative de la FSPS FO notamment ( appel joint)

---

## Salaires – Retraites - ISSR

Au moment où les travailleurs de Grande-Bretagne organisent une vague de grève sans précédent pour défendre leur salaire contre l'inflation, le BN rappelle, avec la FGF-FO, que la perte de pouvoir d'achat depuis 20 ans s'élève à plus de 25 %. De plus, l'inflation est à près de 7% et cela pourrait encore s'aggraver ! L'augmentation du point d'indice de 3,5 % décidée par le gouvernement est insuffisante. ,

Le ministre Ndiaye annonce vouloir « passer le salaire des jeunes au-dessus des 2000 € net » et ajoute : « nous mettrons en place une part salariale conditionnée à des tâches nouvelles ».

Le BN n'accepte pas ce chantage aux tâches supplémentaires pour éviter de perdre de l'argent !

Avec la CEF, le BN « exige que le gouvernement revoie à la hausse cette « augmentation » du point d'indice qui reste en dessous du montant de l'inflation ! Elle revendique l'ouverture sans délai d'une négociation pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000. »

Avec sa confédération, le BN rappelle qu'il n'acceptera aucune contre-réforme des retraites, aucun allongement de la durée de cotisation et exige le maintien du code des pensions civiles et militaires et de l'ensemble des régimes de retraite.

Le ministère a présenté dans les instances un projet de revalorisation de l'Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement (ISSR). Cette revendication d'une revalorisation significative de l'ISSR était portée par le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, à travers des motions de réunions syndicales, une pétition nationale, de multiples interventions en audience, dans les instances, auprès du ministère. Cette revalorisation est donc le produit de la mobilisation des personnels avec l'aide du syndicat.

Pour autant, cette revalorisation n'est pas, pour le BN, à la hauteur des attentes des personnels (de + 3,64% pour la plus basse tranche de 0 à 10 km à + 7,84% pour la tranche de plus de 60 km).

Face à l'explosion des prix des carburants et d'entretien des véhicules, on est donc loin du compte ! Rappelons que les frais de déplacement du décret Fonction publique de 2006 ont été revalorisés de 10%.

De plus, outre son caractère insuffisant, cette revalorisation est prétexte pour le ministère à désindexer l'ISSR du point d'indice, ce qui était auparavant automatique dans le décret 89-825, qui va donc être réécrit à cet effet.

Le BN revendique une augmentation beaucoup plus significative de l'ISSR et le maintien de l'indexation de l'ISSR sur le point d'indice. Il mandate le SN pour poursuivre ses interventions en ce sens.

Le BN revendique également une augmentation des frais de déplacements pour tous les personnels du 1<sup>er</sup> degré qui peuvent les percevoir : membres de RASED, CPC...

### **Des concertations pour mettre en place partout l'expérimentation marseillaise, non merci !**

Dans la même logique que le CNR du président Macron, le ministre Ndiaye prévoit des « concertations à l'échelle des écoles pour construire des projets pédagogiques si possible innovants dans la foulée de ce qui se fait à Marseille actuellement dans l'expérimentation menée au sein de 59 écoles ».

Avec la CEF, le BN invite les syndicats départementaux « à organiser les personnels pour résister avec l'aide du syndicat au cadre territorialisé des concertations, des expérimentations diverses qui se multiplient partout pour disloquer l'École de la République. Aucune concertation ne doit être imposée aux personnels. »

Le BN réaffirme son exigence d'abandon pur et simple de l'expérimentation marseillaise et sa revendication d'abrogation de la loi Rilhac et invite les syndicats départementaux à poursuivre les initiatives afin d'organiser la mobilisation sur ces revendications.

Le BN constate que le décret sur la CDIisation des AED indique dans un article que les AED affectés dans les écoles seront évalués par les directeurs par délégation de compétence des IEN. Le BN exige l'abandon de cette déclinaison de la loi Rilhac.

## Evaluations d'écoles

Dans de nombreux départements, les évaluations d'écoles sont rejetées par les collègues et la résistance s'organise, parfois en intersyndicale, avec le SNUDI-FO ce qui contraint déjà des DASEN à renoncer à les imposer.

Le BN réaffirme sa revendication d'abandon des évaluations d'écoles et rappelle que rien n'est inscrit dans nos obligations réglementaires de service pour les imposer. Aucun texte réglementaire (décret, arrêté...) ne permet donc de les imposer.

Le BN se félicite de l'exigence claire d'arrêt immédiat et définitif des évaluations d'école affirmée dans un communiqué intersyndical national SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action, SUD Education et SNALC qui indique : « Nos organisations syndicales vous demandent d'abandonner ces évaluations d'école, qui ne correspondent ni aux attentes des personnels, des familles ou des partenaires, ni aux besoins pour améliorer la réussite des élèves. »

Le BN invite les syndicats départementaux à organiser la mobilisation maintenant et dès la rentrée, en prenant position, dans un cadre intersyndical si possible, pour obtenir définitivement l'abandon des évaluations d'école.

Le BN mandate le SN pour publier un nouveau communiqué et proposer aux organisations syndicales une demande d'audience au Ministère.

## AESH

Le Ministre Ndiaye reste sourd aux revendications des AESH : ni sur l'ouverture immédiate d'une négociation pour revaloriser la grille salariale, ni sur un vrai statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL ! Et ce seront encore des milliers d'AESH qui manqueront à la rentrée impliquant une multiplication des mutualisations, et dégradant les conditions de travail de tous. Pour le BN il y a urgence à répondre aux revendications.

Le BN invite les syndicats départementaux à diffuser le communiqué intersyndical du 20 juillet 2022 FNEC-FP-FO, FSU, CGT éduc'action, Sud Education SNALC et SNCL rappelant les revendications et se terminant par « *Nos organisations restent mobilisées et décident de se revoir dès la rentrée pour organiser l'action commune la plus large possible en direction du ministère.* »

Le BN invite les syndicats départementaux, en lien avec les sections FNEC-FP-FO, à réunir dès la rentrée les collègues pour continuer d'organiser la mobilisation pour la satisfaction des revendications

## INEAT / EXEAT

Le BN du SNUDI-FO invite les syndicats départementaux à informer le SN des dossiers non encore résolus les plus urgents pour poursuivre les interventions qui ont déjà été effectuées auprès du ministère.

## PsyEN

Dans le cadre des élections professionnelles notamment, le BN mandate le SN pour élaborer et diffuser un 4 pages revendicatifs à destination des PsyEN EDA.

## Stagiaires

Avec la multiplication des situations particulières de chaque stagiaire, cette rentrée dans les INSPE s'annonce chaotique. Le BN invite les syndicats départementaux à diffuser le « guide stagiaires » de la FNEC FP-FO, à intervenir en défense des conditions de stage de nos collègues et à faire remonter au SN tous les dysfonctionnements.

Le BN attire l'attention des syndicats départementaux concernant l'indemnité forfaitaire de formation (IFF) qui passe de 1000 à 1100 € et les invite à en informer les collègues stagiaires.

## Prérentrée et journée de solidarité (note en annexe)

Comme chaque année à cette période, les collègues se posent la même question sur la validité ou l'obligation d'une 2ème journée de pré-rentrée. Ils font face souvent à des interprétations à propos de la date de la pré-rentrée de la part d'IEN, de Directeur Académique ou de tout autre représentant de l'administration. Le BN rappelle que cette deuxième journée de prérentrée ne repose sur aucune base réglementaire.

Les AESH n'ont pas l'obligation d'être présents le jour de la pré-rentrée si leur présence n'est pas requise pour des réunions ou préparations en lien avec la scolarisation des élèves notifiés. Si les AESH sont convoqués le jour de la pré-rentrée, les heures effectuées sont à déduire des « heures connexes ».

---

Le BN rappelle qu'aucun collègue ne peut être contraint de participer à une réunion avant le 31 août, date officielle de la prérentrée, ni à se réunir en dehors des 108 heures. Il rappelle son opposition au travail gratuit que constitue la « journée de solidarité ».

### **Elections professionnelles**

Avec la CEF, le BN réaffirme que « les élections professionnelles dans la Fonction Publique de décembre constituent un enjeu majeur pour la satisfaction des revendications. Cela implique la mobilisation de tous. »

Le BN invite les syndicats départementaux à prendre toutes les dispositions pour apporter, dans un cadre fédéral, toute l'aide nécessaire à la finalisation des listes.

Le BN invite les syndicats départementaux à continuer de se saisir de la note élections n°9 : CANDELEC, c'est facile !

Jusqu'au lundi 19 septembre, renseigner la phase 0 pour désigner les correspondants de liste pour chaque scrutin.

Jusqu'au lundi 10 octobre, déposer les fichiers pour les phases 1 et 2 pour vérifier l'éligibilité des candidats et déposer le bulletin de vote pour chaque scrutin.

Le BN insiste sur le fait qu'avant tout dépôt du bulletin de vote, la vérification de l'éligibilité est indispensable.

Dès la rentrée, le BN invite les syndicats départementaux à tenir leurs instances, à multiplier les réunions, les tournées d'école et de mettre au centre l'adhésion et la ré-adhésion au sein du SNUDI-FO. Pour préciser l'élaboration du cahier des votants, le BN invite les syndicats départementaux à actualiser les nouvelles affectations de rentrée.

Résolution adoptée à l'unanimité